

Liste des pièces justificatives à fournir dans le cadre du dossier de demande de Bourse - LM6E-

Il est à noter que toute déclaration fausse, falsifiée, ou incomplète rend nul et non avenu le dossier de demande de Bourse.

Demande de bourse pour une prise en charge des frais de scolarité, hébergement et restauration.

Pièces à Fournir par tous les candidats	
Pour le/ la candidat (e)	Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique valide (CNIE) du candidat recto / verso
	Attestation de RIB bancaire du candidat(e)
Pour les parents/ le tuteur légal (hors les parents)	Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique valide (CNIE) du père, de la mère ou du tuteur légal recto / verso
	Extrait de naissance du candidat(e) et de tous ses frères
	Certificat de résidence des deux parents (ou tuteur légal)
	Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2024 (attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables de l'intéressé en matière de l'impôt sur le revenu au titre de l'exercice fiscal 2024 pour chacun des parents (ou du tuteur légal). A fournir impérativement même en cas de non-activité des parents (ou tuteur légal)
Pièces à Fournir par les candidats selon les cas	
Pour le parent ayant la qualité de fonctionnaire	Bulletin de paie de décembre 2024
	Bulletin de paie le plus récent de l'année 2025
Pour le parent ayant la qualité de salarié du secteur privé	Bulletin de paie de décembre 2024
	Bulletin de paie le plus récent de l'année 2025
Pour le parent ayant la qualité de retraité	Attestations de pension de retraite principale et complémentaire
Pour le parent non actif	Attestation de non-activité délivrée par l'autorité locale compétente
En cas de divorce	Jugement de divorce
En cas de décès de l'un des parents	Acte de décès
Pour les cas pris en charge par un établissement de protection sociale ⁽¹⁾	Attestation de prise en charge par l'établissement social concerné
Pour les cas handicap	Attestation administrative délivrée par l'autorité gouvernementale compétente attestant la situation d'handicap du Candidat ou autres membres de sa famille (père, mère, frère ou sœur)
En cas de tuteur autre que père ou mère	Jugement de tutelle rendu en faveur du tuteur légalement désigné

(1) Les établissements de protection sociale sont des structures d'accueil dont le rôle est d'assister et de protéger les personnes en situation de précarité ou dans le besoin (exemple : SOS Villages d'Enfants- Dar Atfal- ...)